



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1203/Add.1
14 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIÈME RAPPORT ÉTABLI PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION
DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Additif

1. Dans sa résolution 52/249 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 47,7 millions de dollars des États-Unis aux fins de la création et du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour la période allant du 27 mars au 30 novembre 1998. Conformément à la résolution 1201 (1998) du Conseil de sécurité en date du 15 octobre 1998, et en attendant la mise au point définitive de mes recommandations sur l'avenir de la Mission, contenues dans le rapport principal sur la MINURCA en date du 18 décembre 1998 (S/1998/1203), j'ai obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'utilisation d'un montant de 18,1 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission du 1er décembre 1998 au 26 février 1999 et de l'appui aux élections législatives. Le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour la MINURCA depuis sa création s'élèverait donc à 65,8 millions de dollars.

2. Me référant au paragraphe 53 de mon rapport principal, je tiens à informer le Conseil de sécurité que le coût de la prorogation du mandat de la MINURCA, avec maintien de la structure et des effectifs existants, y compris les composantes politique, militaire et civile au-delà du 26 février 1999, est actuellement estimé à 62,1 millions de dollars. Ce montant estimatif est basé sur le calendrier prévu pour le déroulement des élections présidentielles en République centrafricaine, pendant le deuxième semestre de 1999, le processus électoral devant être terminé à la fin d'octobre et la Mission prenant fin 60 jours plus tard. Il n'est pas compris dans ce montant le coût estimatif de l'observation des élections présidentielles par la MINURCA, les besoins en la matière ne pouvant être déterminés qu'à une date ultérieure.

3. Ces estimations permettraient à la MINURCA de fonctionner avec un effectif de 1 350 militaires, dont les 35 militaires supplémentaires mentionnés au paragraphe 44 de mon rapport principal et 25 conseillers de police civile, avec 179 fonctionnaires internationaux et agents locaux. On trouvera, pour information, en annexe au présent rapport, une ventilation des crédits demandés, par principale catégorie de dépense.

4. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINURCA et souscrivait aux recommandations formulées aux paragraphes 51 à 53 de mon rapport principal, l'Assemblée générale serait invitée à approuver l'ouverture des crédits supplémentaires visés au paragraphe 2 ci-dessus ainsi que des crédits, indéterminés à cette date, liés à l'observation des élections présidentielles.

ANNEXE
Prévisions de dépenses pour la prorogation du mandat de la Mission
des Nations Unies en République centrafricaine

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
Personnel militaire	32 000
Personnel civil	13 150
Locaux/hébergement	1 850
Remise en état des infrastructures	60
Transports	1 700
Opérations aériennes	5 600
Opérations navales	2
Transmissions	550
Matériel divers	400
Fournitures et services	1 100
Fournitures et services liés aux élections	—
Programmes d'information	60
Programmes de formation	90
Programmes de déminage	—
Aide au désarmement et à la démobilisation	—
Fret aérien et de surface	3 950
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—
Contributions du personnel	1 588
Total	62 100
